



Question écrite

Reconnaissance de la profession de sages-femmes

Madame la sénatrice Marie-Claude Varailles interroge le ministre de la santé et de la solidarité sur la situation des sages-femmes exerçant en milieu hospitalier, libéral et territorial.

Ces professionnelles de la santé des femmes se battent depuis de longues années pour une véritable reconnaissance de leur travail et un élargissement de leurs compétences, afin d'être reconnues pleinement et légitimement comme une profession médicale.

Malgré une évolution régulière de leur champ d'intervention et un niveau de responsabilité élevé, leurs missions, qu'elles concernent la périnatalité ou la santé des femmes, sont fondamentales mais ne sont ni reconnues ni valorisées, comme en témoigne encore récemment le Ségur de la santé.

Or, aujourd'hui les sages-femmes doivent pouvoir être considérées comme des professionnelles médicales à compétences définies, ayant effectué une première année d'étude de médecine commune avec le reste des professionnels médicaux et ayant par la suite toute la responsabilité médicale qui incombe disciplinairement et pénalement à leur champ de compétence.

Sensible à la détermination de ces professionnelles pour faire reconnaître leur statut, Madame la sénatrice demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour prendre en considération cette profession et quelle politique il entend mener en faveur de la périnatalité.
